

Histoire de la France des Lumières

M. Daniel ROCHE, professeur

Mobilité et Culture dans la France des Lumières II : Libertés et contraintes

Après avoir montré, l'an passé, comment l'Histoire de la mobilité moderne ne pouvait être analysée qu'en fonction d'une perspective d'histoire des changements culturels et donc des supports, des moyens, des pratiques de connaissance, le cours de 2000-2001 a été consacré à l'examen des contraintes et des libertés qui dominent l'espace des échanges et agissent ou non sur son accroissement. Le point de départ matériel de cette perspective ayant été préalablement envisagé à partir de l'étude des problèmes de l'espace et du temps, de la route et du fleuve, des vitesses et des viscosités, on pouvait présenter, au-delà de l'approche traditionnelle des flux et des parcours migratoires bien vus par les spécialistes de la démographie (J-P. Poussou, J. Dupâquier, P.-A. Rosenthal), ou de l'Histoire intellectuelle et culturelle des économies et des villes (J.-C. Perrot, L. Fontaine, G. Postel-Vinay), une analyse des possibles offerts à tous les acteurs de la mobilité. Trois orientations ont été pour cela retenues. En premier lieu évoquer à travers une série de mouvements continus ou discontinus, restreints ou larges, contenus ou non dans l'espace des frontières, le poids de la société et de ses besoins : soit moins le résultat des fonctions clairement établies que celui des causalités multiples agissant sur les individus, les familles et les groupes socio-culturels. En second lieu, c'est un chapitre de l'Histoire des contrôles, de la théorie aux pratiques, qui permet de comprendre le jeu des antagonismes à l'œuvre en particulier au cœur des phénomènes identitaires et dans les *géographies de l'Esprit* (M. Crépon). Enfin, entre la mobilité et l'accueil, les flux attirés et renvoyés, peuvent poser le problème du rapport économique et culturel à l'hospitalité, ce qui permettrait d'élargir simultanément le questionnaire et les résultats obtenus dans des enquêtes conduites par divers chercheurs sur ce terrain. La *peregrinatio academica* étudiée en fin de parcours est un moyen de regrouper des problèmes et des causalités multiples rencontrées au préalable.

1. Un premier cours a dégagé les principes qui caractérisent notre montage intellectuel. Ne faisant ni une histoire des voyages et de leur récit, ni une histoire du tourisme (M. Boyer), ni une histoire des migrations nous devons cependant en retenir les apports pour comprendre les modalités d'une circulation, d'une *remue* permanente des hommes, où la continuité n'exclut pas les accélérations temporaires et où l'accroissement ne dépend pas seulement des conditions de l'urbanisation ou de l'économie. Mouvements intérieurs et mouvements extérieurs sont bien sûr, à voir, mais à s'en tenir à l'espace européen ce qu'il faut comparer ce sont des conjonctures de contraintes imposées par les pouvoirs politiques et religieux et des structures permanentes de mobilité liées à des conditions plus vaste entre départ, arrivée, zone d'attraction et zones « répulsives ». La sédentarité fondamentale et le rapport d'un lieu à un autre sont ainsi rassemblés dans une même interrogation et font apparaître une mobilité constante, partout, mais non sans organisation. On la retrouvera plus avant dans l'étude des circulations du plus grand nombre et dans l'analyse de leur rôle matériel et cognitif.

La logique des libertés et des contraintes entraîne à privilégier un certain type d'actions ou d'obligations et de choix qui se révèlent dans des histoires individuelles, familiales ou collectives. Dans ces circulations la société parle autant que les individus et surtout elle oppose à des choix totalement libres, les nécessités des contrôles ainsi l'apparition de mobilisations diverses et des limites et aussi de multiples interrogations sur l'autre et ses apparences. Le pèlerinage de l'âge moderne dont la vision d'ensemble vient d'être totalement renouvelée (Ph. Boutry, D. Julia) permet d'illustrer cette pratique de la liberté conditionnelle. Un espace avec des échelles variables, des lieux plus ou moins symboliques et attractifs, Rome, les pèlerinages bretons ou lorrains, des manifestations de contrôle spécifiques, une temporalité propre, variable dans la géographie ou dans les comportements individualisés, des récits enrichissants et pittoresques, permettent une saisie globalisante de l'action des Églises et des pouvoirs vue dans les pratiques mêmes. Une société temporaire, autre, se dessine où la rupture est directement articulée sur le retour et le maintien. L'union de l'âme et des pieds est alors riche d'enjeux multiples pour tous.

2. Un deuxième ensemble de faits a été construit autour du phénomène militaire. La mobilité des soldats peut être interrogée comme l'a été la *mise en uniforme* dans la culture des apparences. C'est un phénomène massif, international, européen, interclasse, structurel et conjoncturel, inséparable des identités étatiques, régionales, locales et des choix d'aventure, réfléchis ou non. Le service des régimentaires et celui des étrangers sont dans toute l'Europe l'occasion de mesurer des effets majeurs de la mobilité, l'existence des traditions régionales, familiales. La Suisse fournit en ce domaine des exemples nombreux, pour toutes les armées. La tradition est de surcroît interrogée par la nationalisation et le contrôle qu'elle suppose et discute. Enfin, entre paix et guerres la mobilité militaire revêt des aspects différents et un rapport aux populations diversement

apprécié. La professionnalisation des troupes et de l'encadrement montre la tension entre mouvement base de la vie militaire et de l'action stratégique, et tactique et, les efforts de sédentarisation et de discipline contrôlée. La recherche de l'efficacité entraîne la réflexion comme elle pousse aux équipements routiers et ce n'est pas un hasard si la sécurité des grands chemins est assuré par la maréchaussée recrutant parmi les anciens militaires et agissant selon des procédures de contrôle modèle du territoire. Au total, le laboratoire de la mobilité armée est un lieu de développement de connaissances, de leur transmission, donc des transformations multiples des hommes (A. Ehrenberg et J.-P. Bertaud).

3. L'administration des âmes, celle des hommes, celle des choses, ont fourni une autre moisson d'exemples. Les mobilités de l'économie bien connues par l'analyse des moyens et des résultats du commerce ou de l'industrie sont à lire aussi comme une forme particulière du désenclavement partiel mais général de l'espace européen et des sociétés paysannes (F. Braudel, A. Radeff). Non seulement elles correspondent à une pensée de l'économie spatiale mais elles suscitent des mouvements temporaires et permanents qui sont constitutifs de la culture négociante et des effets du *doux commerce*. L'éducation marchande et les pratiques commerciales réticulaires imposent pour tous les pays ce type de relations rendues particulièrement visibles dans les Colonies étrangères (Séville, Anvers, Rouen, Bordeaux, Marseille voire à Paris). Une sociabilité spécifique découle de cet état d'esprit et de ses pratiques, c'est une formule d'existence dont rend compte le Journal de voyage du négociant Vieusseux ou le commerçant Sicard, auteur des *Lettres d'Odessa*. Ce motif permet de comprendre pourquoi l'esprit de Montesquieu a soufflé sur l'Europe (Esprit des Lois, XX, I et II), (*Des Lois dans le rapport qu'elles ont avec le commun considéré dans sa nature et ses distinctions*). De même, l'effort administratif entraîne des effets culturels et matériels comparables. De l'État mobile à l'État sédentaire, entre le XVI^e et le XIX^e siècle, le changement passe par les relais de la circulation des carrières et des inspections, celle des agents, selon les postes, celle des agents en poste fixe. Justice, intendances, manufactures, ponts et chaussées, ferme générale donnent appui à cette vision qui associe la stabilisation et la nécessité de savoir et contrôler.

L'Église enfin, dont le rôle sédentarisant et disciplinaire a été perçue dans les pèlerinages, fournit aussi des cas à interroger ; le problème de la résidence, le problème de la formation et de l'information (séminaires, bénéfices, visites pastorales), le problème de la catéchisation des fidèles (les Missions), ont été successivement interrogés. De surcroît, il est nécessaire de penser l'action de l'Église à différents niveaux d'échelle des présences et d'intervention, du local à l'Europe, de la paroisse à Rome. La mobilité apparaît alors comme une structure dynamique de toutes les relations religieuses.

4. Fuites et exils sont un autre terrain où l'on peut apercevoir d'autres résonances de notre motif. Partant de la représentation symbolique, présente dans l'art et la littérature, de la *Fuite en Égypte*, on peut suivre les conséquences des violences temporaires à court et à long terme. Si les déplacements imposés pour

des raisons religieuses et politiques entraînent une errance, ils n'imposent pas forcément le déracinement aux origines, mais celui-ci peut devenir nécessaire, ce qui entraîne une réinterprétation importante des relations et des réseaux d'habitudes, c'est qu'il détermine des conséquences importantes pour les pays d'accueil et des transferts culturels majeurs. Trois cas sont à retenir pour leur chronologie, leur géographie étendue et le fait qu'ils intéressent la France à plusieurs titres. Le déploiement de la diaspora sépharade du XV^e au XVIII^e siècle fournit l'exemple d'un premier réseau où l'on perçoit les facteurs répulsifs, les structures de migration, les institutions d'accueil qui organisent les mouvements (E. Oliel-Grausz). Le cheminement des familles est caractéristique sur deux siècles de cette profusion d'échange qui s'étend à toute l'Europe et au Nouveau Monde, et qui a d'importantes conséquences culturelles. Le refuge huguenot fournit un second contingent de questions et d'évocations du XVI^e au XVIII^e, la Révocation marquant moins une rupture qu'un changement de sens de la mobilité protestante. La fuite et son récit faisant désormais partie intégrante de la culture huguenote entre ceux qui restent et ceux qui sont partis, elle fait place à la solidarité et la compassion active comme à la méfiance. L'épisode des émigrés, de 1789 à 1815, permet une dernière évocation dont la dimension politique et le retentissement ne doit pas masquer l'intérêt culturel pour des catégories larges de la population. Divers exemples, celui de Madame de Genlis, celui de Chateaubriand, celui des La Tour du Pin montrent des traits spécifiques à la noblesse, mais significatifs également pour d'autres milieux. Dans les récits d'émigration on découvre le sens de la rupture imposée par rapport à une culture perdue et un monde enfui, comment on peut ne rien apprendre et ne rien oublier, mais aussi comment la mobilité transforme, et alors tout apprendre sans oublier.

5. La police de la mobilité fait l'objet d'une mise au point surtout par rapport à l'ensemble des mesures qui dans l'historiographie récente ont placé le contrôle des populations modèles au centre des processus disciplinaires caractéristiques de la modernité (M. Foucault, J.-C. Beaune) ou aux traditions qui identifient insubordination, insécurité aux mouvements. La présence d'une altérité menaçante marque la réflexion contemporaine comme elle l'a été autrefois dans l'Histoire et la question des mesures de limitation des mouvements les plus divers ne peut pas se séparer de celle des procédures d'accueil. Le refus ou l'hospitalité sont les deux faces d'un même phénomène où le National et le Nationalisme développés au XIX^e siècle ont changé la donne (G. Noiriel). Comme il n'est pas sûr qu'on puisse projeter totalement à l'identique sur les sociétés anciennes les inquiétudes et les questionnaires de notre temps, l'on peut s'interroger sur l'histoire même de la relation sédentarité et mobilité, à travers la double lecture des critiques et des relations positives. Le contrôle policier et la sédentarisation implicite qu'il postule n'est pas forcément identifiable à l'aliénation de l'individu dont les exigences d'autonomie et d'indépendance se sont accrues progressivement. Le contrôle a pu être le fondement des libertés garanties et le moyen de s'opposer à la violence de l'exclusion. Le phénomène se perçoit dans l'institution-

nalisation des lieux, frontières, péages, octrois. Il se lit également dans la manière dont la connaissance, l'enquête permettent de gérer les mouvements et comment la production des papiers, produit, non seulement des archives mais aussi des identités. Le modèle parisien et français trouve au XVIII^e son expression la plus complète et la plus théorique (De La Mare et Guillaudé), des normes et des pratiques créant une *utopie de la transparence* policière qui rejoint la volonté de favoriser la transparence sociale, urbaine, et la circulation. La matérialisation de la surveillance, la police du travail, l'histoire du passeport, illustrent le propos.

6. On arrive ainsi à reconstruire l'histoire de la visibilité des étrangers réels. Comme l'avait fait remarquer Robert Mandrou, tout se passe en France comme si les étrangers avaient pour vocation essentielle de cesser de l'être et ce qu'il importe de tester à l'époque moderne c'est la force du rejet et celle de l'assimilation. *L'Encyclopédie* pose la question au centre de tous les problèmes soulevés par l'évolution historique et juridique de *l'Hospitalité* et donc de la révolution identitaire inhérente aux bouleversements politiques des Lumières. Définir l'étranger permet alors de montrer l'écart entre l'attente, la fascination et la suspicion qui dépend de plusieurs dimensions : l'économie, la politique, le religieux, le social, la langue ont à chaque fois leur mot à dire. Le statut juridique enregistre les règles de la médiation nécessaire (J.-F. Dubost, P. Sahlins) qu'on voit dans la pratique du droit d'aubaine et de la naturalisation. La taxe de 1697 fournit une autre photographie du rapport de la Monarchie et des français aux étrangers. C'est une étape de l'affirmation de l'État absolutiste comme pendant la Révolution tiraillée entre l'accueil cosmopolitique et la suspicion, l'universalisme et l'exclusion, qui apparaît celle de la définition théorique et celle des pratiques de contrôle. Sur cette trame, on peut replacer la nécessité de définir la place et le poids des populations intégrables et intégrées. Une géographie est possible entre 1697 et 1707, elle met en évidence des forces d'attraction constantes : l'économie et le marché. On peut la comparer à des situations urbaines concrètes (Lyon, Rouen, Bordeaux) et en tirer des interrogations plus générales sur les manières de localisation. Enfin, il reste à confronter les valeurs philosophiques et intellectuelles qui apparaissent dans les caractérolgies nationales et les *géographies de l'Esprit* (M. Crépon) avec toutes ces réalités reconstruites par les historiens. Le cosmopolitisme des Lumières est une valeur liée à l'échange et à l'*habitus* de la mobilité où une communauté éclairée retrouve l'élargissement de l'utopie égalitaire universelle.

7. Paris offre le moyen de confronter les constructions de la représentation et les leçons de la réalité qui sont inséparées. Le creuset de la capitale attire, retient, rejette et transforme. Les sources de la Police permettent de découvrir comment la définition des étrangers intervient dans les pratiques de contrôle, de mesurer le poids des nouveaux venus dans la population d'ensemble, la part des véritables étrangers, leurs composantes principales et d'analyser leur localisation dans la ville. Les évaluations sans être certaines avant la première moitié du XIX^e siècle sont assez précises sur tous ces points pour qu'on puisse définir les forces de la

sociabilité étrangère d'une grande capitale, pour saisir les motivations de l'attraction où se cumulent la modernité technique et économique, la puissante dominante du goût et de la mode, les facteurs intellectuels et les faits de culture. Toutefois la population étrangère n'est pas homogène et ce caractère retentit sur les habitats et les habitudes. Deux pôles créent dans la ville une tension constante, celui de la richesse et du luxe à l'Ouest, rive gauche puis rive droite, celui du travail et des métiers au centre et à l'Est surtout rive droite. Le cas du Faubourg Saint-Antoine mérite de ce point de vue une mention à part, car le quartier bien étudié, agit de façon autonome dans des réseaux divers d'intégration (A. Thillay, J. Machelot) qui conduisent souvent à l'installation définitive. L'exemple de la noblesse européenne et de ses liaisons avec les noblesses parisiennes mérite aussi une attention spécifique. La ville fixe sans rupture mais elle crée des modalités diverses de relations et d'informations qui permettent le renouvellement social de la capitale et lui assure sa *publicité* extérieure. Nouveaux *touristes* ou *travailleurs* se font partout l'écho de la nouveauté parisienne.

8. *L'hospitalité* s'insère dans l'histoire des traditions d'accueil entre le don et l'économie. Comme d'autres notions concernant la mobilité et les étrangers, *L'Encyclopédie* (le chevalier de Jaucourt) la regarde sous l'angle du droit et à travers son développement historique. Elle lit une évolution qui transforme la vertu privée en problème public et découvre que l'accroissement de la mobilité coïncide avec le recul de *l'hospitalité*. Interroger la tradition hospitalière à travers la langue (plus de 2 000 occurrences dans le lexique du Trésor de la Langue française), à travers les textes, permet de voir comment on peut éclairer le rapport de l'accueil à des notions plus efficaces à partir du XVIII^e siècle, le cosmopolitisme, le patriotisme. Interroger les manières de divulgation, la pastorale catholique, la divulgation de la tradition classique par les collèges, les allégories (Ripa), l'hagiographie des saints pèlerins ou hospitaliers, l'action des confréries, cernent les contours d'une manifestation de comportement liée à l'économie morale et à l'échange dans le don (Mauss). Les Lumières avec Kant en font une vertu universaliste qui impose la vigilance politique sur le droit d'asile et l'application de la bienveillance. Le *Télémaque* de Fénelon analysé de ce point de vue montre à travers une finalité pédagogique recherchée et obtenue, comment la tradition antique se noue avec la tradition chrétienne (J. Lebrun). Confronté avec des points de vue plus historiques, l'histoire de la notion retracée en Angleterre du XVI^e au XVIII^e siècle (F. Heal), l'histoire des voyageurs en Orient et l'écho des périple exotiques dans la littérature de voyage où les Lumières (Diderot) sont un moyen de voir comment la rencontre hospitalière est devenue une possibilité de réfléchir aux pratiques de l'Occident que l'on retrouve dans le pèlerinage ou des démarches des voyageurs.

9. Introduit par la réflexion intellectuelle sur la notion et sur les pratiques hospitalières, le thème de l'auberge peut être replacé dans une perspective historique plus longue. Trois approches ont été suivies, celle que livre la fiction, celle de l'analyse des équipements, celle de la compréhension des fonctions sociales.

Les auberges de papier, de romans ou des mémoires, sont suffisamment nombreuses dans la tradition littéraire de l'Occident, de Chaucer à Stendhal pour qu'on puisse dégager quelques lignes de force, Montaigne, Fielding, Brackenhoffer, Marivaux, Arthur Young, balisent l'itinéraire et prouvent la permanence et les ruptures dans le patrimoine des habitudes. L'étude des équipements, bilan global à poursuivre à travers l'Europe, bien complet en Angleterre, à Paris, à Rome, incomplet partout ailleurs, montre comment les images postulaient les enjeux d'une capacité accrue et définissaient des attentes. La province riche d'exemples locaux, Caen, Toulouse, le Vivarais, donnait un contrepoint sur des écarts qu'on retrouve dans toute l'Europe, dominés dès le XVI^e siècle et développés ensuite. Les fonctions accomplies par le travail hôtelier, les espaces ouverts à l'économie, à la sociabilité, à la politique même en temps de crise, conduisent à une acculturation par la fréquentation. Là où l'hôtellerie retarde c'est la communication et l'espace public de l'information qui sont freinés dans leur développement.

10. *La pérégrination academica*, bien étudiée dans des études récentes et complètes (D. Julia, J. Revel) est alors l'occasion de confronter la mobilité d'un milieu, avec ses fonctions les plus diverses, avec ses itinéraires et ses flux, avec ses conditions du maintien et de transformation. Le thème marque l'inflexion de l'analyse d'ensemble vers le rapport qui sera repris plus avant entre l'échange culturel et la circulation. En même temps il prouve la porosité de la notion de voyage pour le *tourisme*, la curiosité, la culture. Montrer la dimension spatiale de l'ensemble des formations scolaires est possible, à plusieurs échelles. C'est le *modèle Marmontel*. Il concerne les élèves et les professeurs. La mobilité étudiante fait de minorité, mais à l'échelle des temps modernes fait massif et mobilisateur, livre une autre série d'expériences qu'il importe de dégager de la légende (J. Verger) et de replacer dans une première étape au cœur de traditions diverses. C'est d'abord un moyen d'interroger le rôle réel des Universités modernes, les enjeux sociaux des diplômes obtenus dans le voyage. La critique de la mobilité étudiante trouve place alors dans le florilège de toutes les critiques de la circulation spatiale et de la mobilité sociale. Les circuits étudiants, nationaux et internationaux, bougent et attirent sur la route un nombre vraisemblablement accru d'élèves, on le voit dans les statistiques, des maîtres aussi, on le perçoit à certains indices, mais le sujet a peu retenu l'attention sauf dans ses aspects marginaux (libertins, protestants). Des points de vue successifs, par disciplines, le droit, la médecine, par université, mettent en valeur la variété des motivations et des expériences, la faiblesse des étudiants voyageurs en nombre, mais l'importance du voyage pour une consolidation de la culture sociale. La *peregrinatio* des frères Platter à la fin du XVI^e, bien documenté, bien perçue dans tous ses aspects (E. Le Roy Ladurie), fournit un modèle tout à fait convaincant de la manière dont s'organise une aventure ordinaire dans ses arrangements, déplacements, séjours, sociabilités à l'œuvre en amont, en aval. Enfin de compte, le parcours compte plus que les études mais celles-ci parfois ne sauraient se passer du parcours et l'apprentissage du monde en est le but.

11. L'évolution des mouvements étudiants a été replacée dans le triple contexte des évolutions religieuses, politiques et culturelles qui marquent l'Europe du XVI^e au XVIII^e siècle. La redistribution des fidèles selon les Églises et en application du principe *Cujus regio ejus religio* a changé les circuits et les aspects sociaux de la mobilité universitaire partiellement ; la fermeture progressive des États sur eux-mêmes, rejoint d'autres facteurs du questionnement de la circulation et des variations spatiales. La réglementation pour de meilleures études entraîne une restriction comparable des mouvements, les exemples abondent en France, en Allemagne, en Hollande, suffisamment nombreux pour illustrer la nouvelle carte et les phénomènes de restriction. De surcroît, on peut passer ainsi de la mobilité pédagogique, comparer les effets confessionnels, les choix de certaines catégories, le rôle des familles ou des destins professionnels ; par exemple celui des médecins et des chirurgiens, le rôle de certaines universités, Paris, Montpellier, Strasbourg. Au total, le *modèle Platter* se transforme plus de l'extérieur que de l'intérieur et l'accentuation du voyage de curiosité est un phénomène majeur des destins sociaux de l'élite. Le poids de la *conversation française*, la *mode*, interviennent. L'évocation des trajets intellectuels montrent comment la mobilité restreinte se coule dans le film de la mobilité étendue. Ce sera un impératif de la pédagogie des *grandes Écoles* au XVIII^e siècle et après la Révolution. Dans le cadre national, en France tout au moins, les études ont longtemps imposé le déplacement. Le mouvement idéal de la *peregrinatio* bute sur les capacités des familles que le localisme satisfait à travers les réformes et les restrictions. Entretenir une mobilité au-delà du local est un problème encore visible et vital pour l'avenir universitaire.

12. 13. Dans le cadre d'un enseignement à l'École Normale Supérieure de Pise et en accord avec l'Université de Pise, deux cours ont développé certains éléments de l'analyse amorcée. Le premier a présenté les *sources générales d'une histoire de la mobilité et de l'accueil*, et la problématique qui les rassemble. Deux traditions servent de point de départ : l'histoire des migrations, des mouvements de population, préoccupée de définir les composantes démographiques de la population, les relations campagnes-villes-campagnes, les aires de recrutement des populations urbaines ; ces sources sont bien connues, recensement, état civil, listes, registres de prison, d'hôpitaux, contrôle des troupes. Cette approche permet de questionner volume, flux, habitat et habités, mais elle a plus mis en valeur le déracinement que l'intégration. Ses résultats dépendent beaucoup de l'échelle d'observation retenue (la ville, la région, le royaume). En second lieu, l'histoire sociale s'est intéressée à la circulation par le biais des rapports sociaux et culturels, et, elle a évoqué le problème de la sédentarité des populations en fonction des mouvements de l'économie et de la marginalité. Le voyage a, dans cette perspective, joué un faible rôle alors qu'il permet de revoir les tensions qui animent les oppositions (espace — temps — rapports sociaux — transferts culturels). L'observatoire parisien et l'étude lancée dans le cadre de l'IHMC, ont

permis de réorienter ces questions. L'analyse des sources distingue deux catégories principales, celles de la réglementation administrative et de la police qui produisent des documents éclairant la théorie policière du contrôle et les mouvements repérables, celles de l'économie et de la sociabilité (notaires, faillites, guides et récits de voyage) qui permettent l'étude socio-culturelle des équipements et des hommes. Les résultats obtenus permettent ainsi de comprendre les attitudes institutionnelles, celle de la *ville* de Paris, celle des policiers qui ont défini une technique et des normes de contrôle des pratiques et des habitudes de surveillance avec le rôle des agents et les réactions provoquées. Les flux de population ont été observés dans leur variation à long terme, dans leurs mouvements saisonniers et l'on peut admettre des chiffres sûrs pour l'An III (110 000 arrivées par an), pour le début du XIX^e siècle (passage de 90 000 à plus de 200 000). La population étrangère hébergée oscille entre 20 000 et 55 000, 4 à 6 % de la population totale vraisemblablement. Les différents types de population foraines ont été analysés et les origines géographiques précisées : vrais étrangers, 1 à 6 %, 4 000 par an, provinciaux beaucoup plus. L'identité sociale des nouveaux venus a également été observée en fonction des conditions d'hébergement (hôtels, garnis) et en fonction des indications socio-professionnelles. L'espace de l'accueil a été cartographié dans ses structures et ses évolutions.

En dernier lieu, on a étudié l'économie et la sociabilité de l'accueil parisien. Faute de pouvoir résoudre le problème du *logement au noir*, dominant certainement (100 000-200 000 arrivées, 20 à 50 000 logés). On a regardé les caractères spécifiques de l'activité, sa visibilité, son organisation, le fonctionnement de la dépense et de la consommation, celui de la sociabilité. Des postes et des indices caractéristiques ont été retenus pour cela : le loyer, l'entretien, l'alimentation, *l'hygiène*, l'éclairage, le chauffage, la spécialisation des espaces. Au total, une image moins négative des garnis s'impose. Celle-ci est née dans la détérioration des conditions socio-économiques du premier XIX^e siècle mise en valeur par Louis Chevallier, mais elle ne correspond pas à la situation du XVII^e et du XVIII^e siècle. À ce moment, Paris bénéficie d'un équipement polyvalent qui accueille le maximum de nouveaux venus et dont seule l'observation à l'échelle de la ville, du quartier, de la rue, de l'établissement peut rendre successivement compte. L'étude reste à poursuivre pour mieux comprendre la dynamique d'une économie tirée entre une manière majoritaire, celle des garnis médiocres, parfois misérables, liée aux moyens, à l'occasion, quelquefois temporaires et celle du luxe avant l'industrie des palaces, lieu d'accueil des riches ou des catégories temporairement mieux pourvues.

PUBLICATIONS 2000-2001-02-23

1. Répertoire des historiens français de la période moderne et contemporaine, sous la direction, publications IHMC ; Éditions du CNRS, Paris, 2000.
2. Voitures, chevaux, attelages du XVI^e au XIX^e siècle, direction et introduction, Association pour l'Académie équestre de Versailles, Paris, 2000 (en collaboration avec D. Reytier).
3. Atlas de la Révolution française, Paris, + 11, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, IHMC (en collaboration avec E. Ducoudray, R. Mounier).
4. Pratiques culturelles, Atlas de la Révolution française, Paris, t. 11, pp. 75-89 et 110-117.
5. Électricité et institutions sociales, conclusion du Colloque « l'Électricité au XVIII^e-XIX^e siècle, Revue d'Histoire des Sciences, 2001, t. 54, pp. 99-114.
6. Entretiens avec Maria Lucia Garcia Pallas Burke, A Muitas faces da historia, editoria Unesp, Sao Paulo, Brésil, 2000, pp. 153-184.
7. Le Rire Bleu, comique et transgression dans Littérature de colportage, Dix-huitième Siècle, n° 32, 2000, pp. 19-32.

SOUTENANCES DE THÈSES

1. L. TOSATO-RIGO, *La chronique de Jost, Miroir mental d'un paysan bernois au XVII^e siècle*, Thèse de doctorat, Université de Lausanne, 23 octobre 2000.
2. L. FONTAINE, *Migrations, crédit, circulation*, Habilitation, université de Paris I, 24 octobre 2000.
3. S. VANDAMME, *Savoirs et culture écrite urbaine, l'action des Jésuites du collège de la Trinité de Lyon, 1630-1730*, NDE, Université de Paris I, 18 novembre 2000.
4. G. GLORIEUX, *Edme François Gersaint, 1694-1750*, NDE, Université de Paris IV, 2 décembre 2000.
5. F. REGOURD, *Sciences coloniales et espace caraïbe, XVI^e-XVIII^e siècles*, NDE, Université de Bordeaux III, 9 décembre 2000.

COLLOQUES ET CONFÉRENCES

- Réseaux de pouvoir et pouvoirs des réseaux, Correspondances dans la République des Lettres, XVII^e-XVIII^e siècles, Université d'Artois, 26-27 octobre 2000.
- Circulations et mobilités, Séminaire EHESS, 14 novembre 2000.

— Les Anglais à Paris à la fin du XVIII^e siècle, Intellectuels anglais et intellectuels français, XVIII^e siècle-XX^e siècle, Colloque IHMC — Institut of Historical Research, Londres, 2-3 mars 2001.

— Culture équestre et espaces sociaux à l'époque moderne, Séminaire ENS-IHMC-CNRS, 28 janvier 2001.

— Se chauffer et s'éclairer dans la France Moderne, Université de Poitiers, SAFIRE, 15 mars 2001.

— Culture matérielle et Histoire intellectuelle, écrire l'Histoire de la vie ordinaire, Rencontre, Bibliothèque Louis Aragon, Arras, 11 mars 2001.

— Mobilités et accueil à Paris au XVIII^e siècle, la ville promise, Séminaire de l'IFRESA, CNRS, Université de Lille III, 3 février 2001.

— Culture équestre et sociétés du XVI^e au XIX^e siècle, ENS Lyon, Séminaire, 22 mars 2001.

— Les Encyclopédies et les Encyclopédistes, Série de dix conférences, Lezioni Comparesciane, ENS, Academia de Lincei, Pise, avril-mai 2001.

— Présentation de la Ville promise, Université de Florence, département d'Histoire, 24 mai 2001.

ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

— Direction de la Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine.

— Présidence de la Société d'Histoire Moderne et Contemporaine, 2000-2001.

DISTINCTION

— Prix d'Histoire de la Ville de Paris 2000.

— Prix Pégase 2001.

Séminaire du professeur Daniel Roche

Séance du 6 novembre 2000 : De l'échange au marché

Si l'usage de la notion de marché se retrouve partout et déborde largement le cadre de l'économie, force est de constater que sa définition semble toujours se dérober. Deux manières de la saisir ont longtemps cohabité dans la communauté des historiens. L'une qui tentait de l'identifier empiriquement en évoquant non plus l'espace du marché, mais des marchés et des foires, c'est-à-dire des lieux où se concrétisait le marché dans la rencontre des productions et des consommations, des producteurs, des vendeurs et des consommateurs, bref une histoire des lieux de l'échange. Une autre consistait à considérer le grand marché constitué

par l'histoire des prix, au croisement entre l'offre et la demande, et à montrer le rôle de l'intervention royale en matière de police des prix. Il résultait de ces démarches une séparation entre la lecture économique privilégiant un espace abstrait d'un côté, et l'analyse des pratiques du commerce et des négociants. De l'espace économique à l'espace marchand, on saisissait mal l'articulation entre le concret et les règles qui présidaient au contrôle. Ce rapport du concret à l'abstrait soulève deux ordres de questions. En premier lieu, les règles du marché ne laissent-elles pas échapper tout une partie de l'échange économique ? L'incitation à lire les travaux des anthropologues en particulier ceux de Marcel Mauss a encouragé les historiens à intégrer les logiques du don dans l'analyse. De plus, quelle place accordée aux instances de régulation sociale et politique, à l'intervention monarchique ou locale dans le jeu de l'échange ? Steven Kaplan a rassemblé sous le nom de *delamarisme*, cette idéologie du protectionisme organique où le marché est tout à la fois un principe et un site, et Paris et sa masse de consommateurs le symbole d'une politique. Comme se le demandait l'abbé Galiani, « Le pain appartient-il à la Police ou au Commerce ? ». Selon la réponse, le rôle de l'autorité, la part de la réglementation bascule du côté de l'économie morale, ou s'en éloigne.

Refusant à la fois l'approche des économistes qui projettent sur les acteurs de l'échange économique du XVIII^e siècle un agir rationnel largement anachronique, et une approche historique qui reprend tel quel les termes des débats idéologiques de l'époque, Philippe Minard (Université de Lille III) propose de revenir sur la notion d'économie morale élaboré par E. P. Thompson pour repenser à nouveaux frais les comportements économiques. Aujourd'hui en effet, la notion a une histoire longue dans le paysage historiographique qu'il faut interroger. À l'origine en 1964, Thompson emprunte l'expression au courant chartiste du début du XIX^e siècle qui faisait des émeutes frumentaires un des pivots pour comprendre l'économie de subsistance. Pour Thompson, il s'agit avant tout de restaurer les logiques de l'action populaire, en particulier en faisant une place importante au modèle parternaliste dans l'économie d'Ancien Régime, et d'insister sur le rôle des échanges directs, de la réglementation, de l'encadrement de la vente et des prix. À l'opposé d'une vision libérale qui dénoncent ces pratiques, les protestations de la foule affirment une rationalité propre qui se fonde sur trois principes : la défense des coutumes ; une conception concrète du marché ; la revendication d'un bien qui doit conduire au respect d'un droit. Largement reprise depuis dans des ouvrages très différents (Randall sur les industries, Rediker sur les pirates, etc.), cette problématique a peu à peu perdu de sa vigueur, au point qu'en 1991, E.P. Thompson ait souhaité plaider pour un usage restreint de la notion en l'arrimant à un rapport social, à une culture communautaire, alors que les travaux précédents avaient surtout insisté sur l'importance des contextes de crise. L'extension chronologique, thématique, voir géographique pose de plus le problème de la validité de la notion hors de l'univers judéo-chrétien et d'une faible définition de l'éthique communautaire.

Serge Latouche (Université de Paris I) a suggéré à partir de ses propres travaux sur l'économie africaine une mise en perspective du réductionnisme de la position utilitariste concernant le marché. Deux pièges sont ainsi à éviter : d'abord celui qui consiste à postuler que seul le comportement rationnel, calculateur, intéressé des acteurs sociaux est intelligible par les sciences sociales, et donc qui a tendance à surévaluer la position normative, les normes qui visent dans l'échange marchand à maximiser le profit, mais aussi la logique mécanique du don qui fonctionnerait comme une alternative simple entre l'État et le marché. En s'interrogeant sur une approche empirique du marché qui accorde à la démarche historique une valeur heuristique, il s'agit de partir à la recherche du don sous l'échange, d'intégrer dans la logique du don le rapport social, même si dans le cas de liens faibles, comme par exemple le face à face entre deux étrangers, l'utilitarisme peut s'avérer un outil de compréhension efficace.

La seconde partie de la séance a été consacrée à l'examen d'études de cas centrés sur la péninsule italienne. Jean-François Chauvard (Université de Strasbourg) a présenté ainsi le processus de formation des prix sur le marché immobilier vénitien au XVII^e siècle. Dans une métropole comme Venise qui abrite plus de 140 000 habitants, marquée par la stabilité du bâti et des structures de propriété, on peut se demander dans quelle mesure le marché des biens immobiliers est ouvert ? Depuis, en effet que s'est clos à la fin du XVI^e siècle l'entreprise de *renovatio urbis* et d'expansion de l'espace urbain, Venise ne présente pas au XVII^e siècle de remodelage à grande échelle de l'espace. Ce qui signifie que le système des prix est à l'abri des sauts spéculatifs qui se produisent dans un contexte d'extension du territoire urbain. Par ailleurs, le marché immobilier vénitien s'inscrit dans un ensemble de rapports sociaux, de règles juridiques qui font de la conservation de la propriété un idéal qui va asseoir les comportements patrimoniaux. En s'appuyant sur les archives du tribunal de l'Esaminador qui par délégation ducal encadre la procédure de la vente, Jean-François Chauvard a souligné la complexité des instruments juridiques qui pèsent sur le marché immobilier. Ces règles rendent caduque le modèle contemporain fondé sur la concurrence et le libre accès. L'examen des mécanismes de la fixation des prix indique qu'il faut relativiser la force des liens personnels dans l'établissement des prix ce qui le distingue notablement du marché de la terre. Jean-François Chauvard a démontré que le prix se fixe par capitalisation de la rente sur la base d'un taux communément partagé. Contre une vision anachronique d'un marché capitaliste et ouvert, il s'agit de montrer que l'estimation des biens joue un grand rôle dans la formation des prix. Et pour reprendre l'une des conclusions de l'intervenant, « le fonctionnement du marché se conforme donc à un modèle imparfait qui se distingue d'un modèle impersonnel et individualiste et d'un modèle coercitif et anticoncurrentiel ».

Monica Martinat a abordé le marché des céréales à Rome au XVII^e siècle. Décrivant le système de normes, de règlements, d'institutions, mis en place dès le XVI^e siècle par les autorités pontificales pour répondre aux problèmes des

subsistances, elle a été amenée à resituer ces pratiques de marché par rapport aux logiques profondes de l'« économie morale » pontificale et par là à mesurer la distance entre ce type de marché annonaire et le marché théorisé par les économistes.

Séance du 4 décembre 2000 : Consommations : perspectives comparatistes

Il y a plus de dix ans, Jean-Claude Perrot lançait les premières suggestions d'une réflexion d'ensemble consacrée à la consommation. Depuis outre quelques travaux français achevés et publiés, des enquêtes extérieures ont été réalisées dont celle de John Brewer. Au centre de la comparaison que cette séance souhaiterait conduire, on trouve deux interrogations : comment penser le phénomène de l'économie de la consommation ; et comment rendre compte des comportements économiques nouveaux. Du point de vue de l'économie, l'histoire sociale de la consommation hérite historiquement de la tradition de l'histoire économique majoritairement orientée par la production. Si la production correspond à l'offre, la consommation correspond à la demande (loi de Say spontanée). Il s'agit de saisir les relations d'interdépendance des facteurs et des normes qui articulent la demande et l'offre. Au XVIII^e siècle, deux voies permettent d'appréhender ces rapports : la voie des circuits et de l'espace ; la voie des débats sur le luxe ou l'économie morale. La traduction économique des hiérarchies sociales est une autre approche possible qui fait de l'objet consommé un marqueur social. Quand les usages sont fluides, il est possible de comprendre à nouveaux frais le marché à partir des productions et des consommateurs. Le monde de la fabrication, les codifications, les règlements, le monde du commerce, des échanges sont directement engagés dans la hiérarchie qualitative. Des procédures de validation fonctionnent pour organiser la hiérarchie sociale d'accès aux multiples objets, pour structure l'ordre de la nature des biens. Dans cette perspective, la tradition des études Le Play-Halbwachs reste une référence car elle permet de justifier la valeur. L'accumulation des objets interroge leur utilité réelle ou symbolique. Or, le XVIII^e siècle offre la vision d'un changement que l'on peut observer à partir de la distribution des revenus, ou des logiques de transformation. Sans revenir sur les interprétations possibles de ce qui a rendu possible cette transformation, il faut se demander si la consommation accrue entraîne moins un changement d'attitude et d'investissement qu'un changement particulier.

Du côté des comportements, ceux des individus ou ceux des groupes, les études françaises ou anglo-américaines ont soulevé un certain nombre d'interrogations. S'il ne faut pas confondre consommation réelle et patrimoine, patrimoine et revenus (toutes les critiques qui ont été adressées à l'utilisation des inventaires après décès), en bref les critiques de l'archéologie du quotidien au nom de la construction biaisée par le document et la catégorisation, il faut entendre plusieurs appels. À l'exemple de l'étude des collections, des collectionneurs, de la formation et de l'évolution de la mode et du goût, toute l'histoire des objets et de leur consommations doivent s'intéresser aux processus d'appropriation et donc aux

mécanismes de validation de la valeur qui leur est accordé. Du point de vue de la production, l'étude des procès de règlement, le rôle des contrôles, les débats sur la liberté et la réglementation montrent bien l'importance de la surveillance de la qualité et la question des habitudes quand la demande impulse le relâchement. Elle renvoie à l'articulation entre objet et marché. L'approche en termes de consommation impose de prendre en charge le statut de l'objet. Quelle est sa présence, donc sa circulation et son appropriation dans la société ? Quels sont les moyens qui permettent sa diffusion (information, publicité, annonce, boutiques, etc.) ? Enfin, quels sont les mécanismes de la consommation ? Cette dernière question rejoint les travaux de N. Elias, Veblen ou P. Bourdieu et conduit à prendre en compte dans la compréhension générale des sociétés occidentales, le refus de l'aliénation par l'objet, et la compréhension du phénomène massif à la fois technique, économique, culturel. L'enjeu d'une telle histoire est d'étendre l'analyse aux territoires inconnus, mais en évitant la loi des rendements décroissants qui a frappé l'histoire démographique et sociale. Par ailleurs, il est bon de ne pas réifier la coïncidence entre consommation et catégories. La pluralité des significations des choses et des objets comme la pluralité des accès à la consommation (crédit, revente, etc.) permettent d'évaluer la division des sphères socio-culturelles.

La première partie de la séance consacrée à des approches historiographiques européennes s'est ouverte sur une intervention de Paolo Malamina sur la structure du rapport entre offre et demande entre la fin du Moyen Âge et le XIX^e siècle en Italie à partir d'indicateurs macro-économiques. Bartolomé Yun a proposé pour sa part de revenir sur les liens entre révolution industrielle et révolution de la consommation à partir d'une analyse de la consommation textile en Castille. Il invite à nuancer la définition mécanique d'une révolution de la consommation comme un facteur nécessaire au déclenchement de la révolution industrielle. Comment interpréter la relation entre changement culturel et changement économique ? Certes, la transformation industrielle qui intervient entre 1800 et 1830 serait incompréhensible sans la prise en compte du changement culturel du siècle précédent et l'apparition d'une sphère publique bourgeoise. Cependant, outre l'apparition de nouvelles formes de sociabilité qui créent de nouveaux besoins, les changements politiques de 1814 introduisent un processus inversible qui permet de faire converger des modèles de consommation et des politiques économiques. Jean-Yves Grenier souligne à son tour la difficulté méthodologique à faire le lien entre consommation et revenu du fait d'une grande instabilité. L'idée d'une critique de l'anthropologie de la consommation aboutit à nier la rupture des consommations bourgeoises, mais elle n'évacue pas l'interrogation sur les protagonistes du changement (noblesse de cour ?). Il revient enfin sur la nécessité de saisir un système d'émulation généralisée. Si dans la vision anglo-saxonne, on a l'impression que l'économie engendre le culturel, dans le cadre espagnol, les deux séries restent séparées. Philippe Minard ajoute à cette analyse une réflexion sur l'auto-consommation qui a tendance à désigner trop souvent la part de la consommation que l'on ne peut étudier.

La seconde partie de la séance aborde le problème de la diffusion des consommations à la ville et dans les campagnes. Christine Velut, en s'appuyant sur un objet précis : la consommation de papiers dans les commandes officielles, interroge le schéma de diffusion linéaire proposé par Weatherill. Les archives du Garde-Meuble montrent que les demeures royales ne sont pas en reste, et encourage la circulation de ce type de consommation. La Révolution introduit une rupture tant du point de vue quantitatif que qualitatif. Une nouvelle grammaire décorative se met en place avec une gamme de papiers patriotiques qui touche aussi bien les grandes écoles que les ministères. Jean-Marie Boehler propose une analyse des consommations alimentaires paysannes dans la plaine d'Alsace en montrant les difficultés des sources et de l'approche comparatiste. Comment interpréter les différences de consommation entre l'espace germanique et l'espace français ? Comment interroger les différenciations sociales alors que les consommations alimentaires sont largement partagées ?

Séance du 15 janvier 2001 : Les économies culturelles

L'une des raisons qui conduit à l'organisation de cette séance c'est l'euphémisation des aspects financiers dans les réflexions des historiens de la culture. Si le séminaire porte le titre des économies culturelles, plutôt que celui d'histoire économique de la culture, c'est qu'il a paru nécessaire de confronter certains aspects du rapport de la culture à l'économie plutôt que d'affronter directement l'ensemble des problèmes posés dans une perspective historique. L'approche doit néanmoins lever deux hypothèques. Parler d'économie de la culture dans le cadre historique des sociétés dont le fonctionnement n'est jamais purement économique et dont les valeurs ne sont pas celles de la rentabilité et de l'investissement terrestre mais celles de la redistribution charitable et de la confirmation du pouvoir n'est-ce pas anachronique ? Comment y travailler autrement que par une réflexion obligée sur la notion de contexte social utilisée en histoire littéraire ou en histoire de l'art par exemple, et comprendre des fonctionnements qui ont un coût social et un prix, mais aussi un profit social, politique, voire très tôt économique pour certains acteurs ? La seconde difficulté tient à l'ambiguïté du culturel, de la culture entendue comme civilisation avec ses marques, ses œuvres et de l'autre de la culture comprise comme un ensemble de comportements et de manières dont la dimension économique ne sont pas autrement saisissable que dans l'extension de la diffusion pédagogique des consommations multiples (les soins, les loisirs, etc.). On est ainsi constamment renvoyé à une interrogation qui dépasse la simple question du coût pour saisir l'ensemble des opérations sociales, privées, individuelles ou familiales, publiques, de l'État aux Corps, qui peuvent optimiser un capital social, entraîner des dépenses, induire des coûts divers, produire des profits symboliques ou réels.

Parce que certains secteurs de la culture sont plus immédiatement visibles, on a choisi plusieurs points de vue qui justifient l'importance des déplacements historiographiques. L'économie du livre est un champ d'enquête dont le pro-

gramme a été défini très tôt dans ses composantes peut constituer encore un site d'observation pertinent. Elle ne marche pas toujours forcément selon une logique purement économique, mais s'inscrit comme un élément de consommation durable par lequel on peut essayer de comprendre comment se construisent économiquement les capitaux symboliques. En second lieu, on cherchera à entrevoir derrière des logiques économiques, le poids de logiques plus anciennes qui pèsent sur la politique des commandes. Enfin, on multipliera les angles d'attaques pour confronter les modes d'approche économique : les loisirs, les spectacles, l'éducation. Toute opération de production de savoir a un coût, et a abouti à différents types de profit, mais aussi à une mise en œuvre d'objets matériels (livres, tableaux, pièces, etc.) qui posent à chaque fois la question de la discrimination des accès à la culture.

Autour des questions touchant l'économie du livre, la première partie de la séance a été consacrée aux modalités de constitution du marché de l'imprimé au XVIII^e siècle à partir de deux points de vue. Véronique Sarrazin s'est intéressée au problème des prix du livre à Paris. Même si l'étude reposait sur une approche empirique du fait de l'extrême hétérogénéité documentaire (page de titre ; catalogue de libraire ; annonces...), l'enquête est rendue possible par la visibilité accordée dans la seconde moitié du siècle à l'information sur les prix dans les publications imprimées. Après les analyses pionnières de Robert Darnton sur l'*Encyclopédie*, ou de Michel Marion, trois aspects ont retenu l'attention. En premier lieu, Véronique Sarrazin s'est attachée à définir une échelle des prix qui s'appuie à la fois sur un calcul du coût et de la rentabilité, mais renvoie tout autant à une valeur d'honorabilité. Le genre en particulier commande une gamme des prix. Tous ces éléments contribuent à une forte stabilité de cette échelle au cours du XVIII^e siècle, en dépit d'augmentations nettes en 1720 et en 1730. En second lieu, la présentation matérielle accorde aux prix une meilleure visibilité qui accompagne la généralisation des pratiques de financement inédites comme la souscription ou le discours publicitaire. Enfin, l'étude s'est achevée par une interrogation sur les effets économiques des conditions de production du livre (censure, permission...) sur les prix, et sur la prolifération des guerres économiques.

Isabelle Brian a souligné le poids des réseaux religieux et culturels sur la définition d'une économie du livre janséniste au siècle des Lumières. Par la mise en place d'échanges épistolaires réguliers, de voyages, l'Église d'Utrecht parvient à instaurer une circulation de la production religieuse janséniste jusqu'en Italie, mais échoue globalement à s'installer durablement sur le marché des livres religieux. Les difficultés à s'appuyer sur une armature commerciale solide, à financer une production littéraire coûteuse à partir de 1770, à multiplier les éditions en langues vernaculaires ont soldé les espoirs jansénistes d'une diffusion très large.

Au cours de la discussion qui a suivi, Daniel Roche et Raymond Birn sont revenus sur le rôle dévolu à l'appareil administratif dans la modernisation commerciale. Françoise Waquet et Catherine Maire ont souligné, quant à elles,

l'intérêt de l'analyse croisée des réseaux de souscripteurs et des bibliothèques ecclésiastique pour saisir les aires de circulation des livres jansénistes à Rome et à Florence.

La seconde partie a abordé les relations entre l'économie de marché et le système du patronage d'une part, et l'affirmation de consommations culturelles originales au XVIII^e siècle qui autorise à revisiter l'articulation entre les différentes économies culturelles dans les sociétés pré-industrielles. Dans le prolongement des travaux de Daniel Roche sur les logiques économiques du mécénat, Katia Béguin et Pascal Briost ont suggéré une approche comparée de deux systèmes clientélares : celui du Comte de Northumberland à la fin du XVI^e siècle, et celui du Prince de Condé au milieu du XVII^e siècle. Les différents postes budgétaires examinés (éducation, bibliothèque, théâtre, château, etc.) ont relevé l'impératif d'ostentation qui gouverne la politique des apparences des princes, mais ont aussi fait émerger la diversité des situations qui débordent la simple relation économique.

Marie Thébaud-Sorger en abordant la pratique de la souscription autour des premières expéditions aérostatiques en France en 1783 s'est proposée, dans le sillage des travaux anglo-saxons de Larry Stewart, de montrer la mobilisation des publics par les questions scientifiques et techniques. Le financement de ces opérations par le mécénat traditionnel, princier ou urbain, mais aussi par un appel direct aux publics transforme l'événement scientifique en véritables manifestations. En Angleterre, les élévations appartiennent au registre du divertissement. On se situe là à un point de convergence entre la théâtralité de l'expérience décrite par Christian Licoppe et les stratégies de séduction des entrepreneurs analysées par Liliane Hilaire-Pérez.

Caroline Hodak a prolongé ces remarques sur son terrain d'enquête, le théâtre équestre en France et en Angleterre au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles, et a réexaminé la définition de la notion d'entrepreneur de spectacle qui s'inscrit dans un processus de professionnalisation difficilement assignable du fait d'une fixation juridique tardive et d'une institutionnalisation marginale avant le début du XIX^e siècle. Lors de la discussion, les intervenants ont souhaité souligner la prégnance du modèle de cour dans l'affirmation d'une économie culturelle dans le cadre du clientélisme princier, mais aussi resituer l'essor des spectacles dans le spectre des nouvelles formes de sociabilité urbaine.

Séance du 5 février 2001 : Théâtre et société politique

Dans la société d'Ancien Régime, le théâtre, les spectacles n'ont pas de frontières précises. Les grandes représentations religieuses côtoient les entrées royales, les cortèges de toutes sortes, les spectacles de foires. Comment le monde des ombres s'est-il autonomisé ? Depuis un premier bilan proposé par Daniel Roche dans sa synthèse *Les Français et l'Ancien Régime*, les recherches menées par les historiens et les historiens de la littérature ont conduit à une réinterpréta-

tion du rôle du théâtre dans la recomposition des espaces politiques. L'action théâtre permettait d'interroger le passage entre l'espace organiciste des corps et communauté, du bien public dont l'expression privilégiée dans les cités était le système spectaculaire des processions et des fêtes et l'espace de la monarchie administrative de l'absolutisme garant de l'ordre public où la scission du public et du particulier, puis la montée de l'espace critique public ont été lié à un nouveau rapport établi entre l'État et la culture (mécénat, censure, etc). Sur cette toile de fond, le théâtre des historiens a mis en valeur trois domaines. En premier lieu, ils ont insisté sur le rapport au public dans le passage d'une sociologie de la fréquentation à une sociologie des comportements, dans l'analyse des audiences à celle des différences de consommation. La confrontation de la notion philosophique de public au XVII^e siècle (voir les travaux d'Hélène Merlin) avec l'apparition de conflits réels du Parterre analysés par Jeffrey Ravel pose le problème de l'émergence d'une nouvelle culture politique qui repose aussi bien sur une conception de la Police du théâtre que sur l'identité critique des publics. Le second domaine recouvre la fonction pédagogique des théâtres, leur action éducative et morale. Là encore, les travaux conduisent à sceller les retrouvailles avec l'histoire du politique. Enfin, le fonctionnement du théâtre n'est pas épargné par le contrôle politique. Cette séance souhaite à la fois situer la place de Paris et des provinces dans le jeu de la novation, mais aussi à une échelle européenne comprendre le rôle de modèle exercé par le théâtre français dans le processus de hiérarchisation des capitales.

La première partie de la séance a été consacrée aux relations entre le théâtre et l'espace politique de l'absolutisme. Jeffrey Ravel a ainsi présenté les principaux résultats de son enquête sur la police du Parterre entre le XVII^e et le XVIII^e siècles (*Contested Parterre*). En s'appuyant sur les archives de la police (archives de la Bastille, Archives Nationales), il a pu identifier 217 individus qui ont été volés au Parterre, et donc reconstituer une sociologie indicative de la population théâtrale à Paris. Dans le même temps, le Parterre devient un modèle politique fort pour désigner une partie du public. Les métaphores policières renvoient les images du chaos, de la violence, d'une audience turbulente qui montre que le Parterre constitue un espace social particulier où les spectateurs exerçaient un contrôle sur les performances théâtrales.

Déborah Blocker a abordé par le biais des ouvrages théoriques sur le théâtre entre 1629 et 1640 l'élaboration d'un usage politique du théâtre. Revenant sur le lieu commun d'un Richelieu créateur du théâtre public, mais aussi sur la coïncidence historique entre la profusion des écrits théoriques sur le théâtre et la conjoncture politique, Déborah Blocker a souligné avec force comment ces textes participent d'une formation à un nouvel ordre politique qui consiste à gouverner par le théâtre. En examinant successivement le texte de Pélisson sur l'Histoire de l'Académie française ; le pamphlet de Charles Beys sur l'éloge de Richelieu, ou encore les œuvres des poéticiens d'Aubignac et La Mesnardière,

s'esquisse une utopie poéticienne qui a pu constituer un véritable projet politique et esthétique.

Au cours de la discussion, plusieurs aspects ont retenu l'attention. En premier lieu, l'intervention de J. Ravel a suggéré une tension séculaire entre une nouvelle représentation du public, acteur de la pièce, et des pratiques de contrôle qui visent à l'immobiliser, à l'assagir, et qui aboutiront à séparer le Parterre de la scène. En second lieu, les intervenants ont pointé l'idée d'une différenciation nécessaire des publics, la conception anomique du public qui s'exprime dans le brouhaha n'ayant pas les vertus politiques d'un public choisi, postulé par les auteurs et encouragé par l'ordre politique.

La seconde partie a montré l'inégale distribution de ces instruments de contrôle. Gerardo Tocchini a abordé le problème de la représentation du pouvoir royal à travers l'analyse de 85 tragédies lyriques privilégiées entre 1671 et 1750. Alors que l'Italie voit la multiplication des centres de production des opéras stimulés par un mécénat local, en France c'est le modèle centre-périphéries qui domine assis sur le système des privilèges. Contrôlant fortement le circuit de création et de diffusion, la monarchie a trouvé dans la tragédie lyrique un vecteur efficace. La représentation du politique s'y fonde en effet sur l'Écriture Sainte, et les maximes politiques empruntent largement au lexique biblique. Cependant, dans ce répertoire en apparence immuable, certaines inflexions sont repérables qui assurent le renouvellement du genre. Les problèmes de succession, la figure du roi pénitent sont autant d'interrogations politiques qui sont retraduites sur la scène. À tel point que la querelle des Bouffons apparaît comme une atteinte à l'idéal monarchique. Stéphane Van Damme a proposé un changement d'échelle en scrutant la constitution d'une scène théâtrale dans une capitale provinciale. À Lyon, l'irruption du théâtre jésuite dans la ville s'inscrit dans les formes de la culture politique cérémonial, les livrets de programme mimant les livres d'apparat du corps urbain. Progressivement, dans la seconde moitié du siècle, à côté de cette esthétique de l'entrée royale, la publication imprimée du théâtre jésuite encourage au-delà de la représentation unique, la diversification des publics de lecteurs qui n'adhèrent plus complètement à la communauté civique qu'esquissaient les premières pièces. La modification de l'espace théâtral, la concurrence des autres spectacles, la fixation d'un répertoire encouragent la reconnaissance de ces formes théâtrales, et stimulent dans la ville une intense circulation des pièces imprimées. Lors de la discussion, Daniel Roche est revenu sur les opérations de négociations qui traversent les institutions théâtrales et les autorités de contrôle. Le théâtre devient un lieu d'expérimentation d'un discours politique où se lisent aussi les contraintes liées à la représentation théâtrale dans la ville.

Séance du 3 avril 2001 : Pauvres et pauvreté au XVIII^e siècle

À l'origine de cette séance s'est affirmée la nécessité de rouvrir le dossier sur la pauvreté et la mendicité dans la seconde moitié du XVIII^e siècle à partir de

l'examen du concours académique proposé en 1776 par l'Académie de Châlons-sur-Marne qui a recueilli 118 réponses et qui constitue un document d'une exceptionnelle richesse. Alors que depuis une vingtaine d'années, l'histoire sociale butte sur les problèmes de catégorisations, la question de la pauvreté est à reprendre car à travers ces observations, on a les moyens de tester de nouvelles pratiques. Jusqu'au début du XIX^e siècle, l'interrogation est restée étroitement liée à une économie politique chrétienne fondée sur la redistribution des richesses, et dont la politique s'incarne dans certaines institutions charitables. Deux phénomènes ont néanmoins troublé cet ordre des pratiques. En premier lieu, la laïcisation du regard sur la pauvreté s'inscrit pleinement dans l'affirmation de l'État providence. En second lieu, les Lumières et la Révolution sont le théâtre d'une reconstruction théorique de la question de la pauvreté par une critique de l'inégalité sociale, ou encore du travail. L'historiographie s'est saisie de ce thème par différentes voies. Une approche institutionnelle a souvent guidé les préoccupations. Ainsi le comité d'histoire de la Révolution française s'est attelé à l'édition au début du XX^e siècle des sources de l'histoire des grands hôpitaux. Une place prépondérante est faite dans ces travaux à la réglementation, à l'administration. La question de l'enfermement et des classes dangereuses a permis dans les années 1960 de renouveler les problématiques en étant plus sensible aux discours sur les pauvres et sur les dispositifs techniques et économiques mis en place. Ici prennent place les travaux de Chevalier, Foucault, Mollat ou Gutton. À partir des années 1970, plusieurs directions ont quadrillé la recherche qui ont mis l'accent aussi bien sur le phénomène de la criminalité, de la marginalité que sur le poids des institutions dans ce contrôle. Désirant s'ouvrir sur une enquête collective, la séance a procédé à une présentation large visant à une compréhension du document.

Vincent Denis et Daniel Roche ont ainsi présenté un état de la question. En s'arrêtant d'abord sur l'ouvrage d'Olwen Hufton, *The Poor of the Eighteenth Century* (1975) puis sur la thèse inédite de Christian Romon sur les Pauvres à Paris au XVIII^e siècle (1981), il s'agissait de retrouver les lignes forces de ce questionnaire et d'en souligner les difficultés. Trois problèmes transversaux ont ainsi été repérés : l'identification des catégories sociales ; l'organisation de la répression ; les différents moyens pour remédier à la mendicité. La discussion a permis par un détour par l'historiographie anglo-saxonne de signaler l'importance du thème dans une dimension comparatiste, mais aussi d'insister sur le déplacement du regard de la marginalité vers le travail. Désormais, la catégorie de la pauvreté est au centre de préoccupations interdisciplinaires. La dimension morale de la question a été aussi fortement rappelée d'autant plus que le développement de la philanthropie, de l'assistance propose une gamme de réactions diverses au problème de la mendicité.

La seconde partie de la séance a cherché à contextualiser la masse documentaire. Vincent Milliot en s'appuyant sur l'ouvrage de J. Plejniezak sur les dépôts

de mendicité en Champagne de 1983, a montré l'importance du travail de terrain des élites locales, et a détaillé le fonctionnement de cette institution originale.

Stéphane Van Damme et Nicolas Shapira ont présenté le document et suggéré quelques pistes de recherche. Abondamment étudié par les érudits locaux au XIX^e siècle comme par les historiens du XX^e siècle de Daniel Mornet, de Pierre Barrière à Daniel Roche, le concours de l'Académie de Châlons n'offre pas les charmes de la découverte. L'article de Daniel Roche paru dans les *Annales* en 1964¹ se proposait de jeter les bases d'une étude plus générale du milieu académique provincial, et abordait le concours dans ses moindres détails. Néanmoins, on peut invoquer trois raisons de reprendre collectivement ce travail. En premier lieu, aborder la question de la mendicité par le biais d'un concours invite à prendre en considération les réflexions récentes sur la production académique et ses sources, comme en témoigne le guide de la recherche sur l'Académie des Sciences. Ainsi, l'intérêt de ce sujet consiste dans le croisement de différentes approches documentaires que l'on peut regrouper sous plusieurs ensembles : les sources produites par l'Académie sur lesquelles on va revenir ; les sources élaborées par les pouvoirs administratifs (corps de villes, bureau de charité, ministère...); les sources de l'histoire intellectuelle : correspondances, imprimés, périodiques. Le choix d'une petite unité d'observation, d'un temps court (1777-1782) autorise par ailleurs un travail de lecture intensive des archives. Pour autant, par sa masse, le concours de l'Académie de Châlons se présente comme une source exceptionnelle par sa densité et sa diversité documentaire. Il suscite en effet 118 réponses alors qu'un concours académique au XVIII^e siècle ne provoque en moyenne pas plus d'une quarantaine de mémoires. Il permet d'approcher le travail académique en train de se faire. En dernier analyse, le dossier de la mendicité à partir du concours académique de Châlons invite à saisir une double rupture : d'abord dans la chronologie de l'institution car ce concours va permettre de lui donner une visibilité internationale ; dans la chronologie du traitement du regard de la société à l'égard des pauvres. Le concours de Châlons fait de la mendicité et des moyens de la réduire, un espace de mobilisation des élites intellectuelles et administratives, une arène publique où est mise en circulation un ensemble d'opinions sur le sujet. Contre une vision très homogène et uniforme des Lumières, l'attention portée à la diversité des points de vue qui se retrouve dans ces textes, souligne les tensions qui parcourent la formulation du problème que certains travaux avaient eu tendance à aplanir. Pour présenter le document et le mettre en contexte, trois aspects ont été abordés : l'organisation du concours et son inscription dans le travail académique ; les enjeux qui président à la mobilisation publique ; le rôle joué par l'imprimé et la publication.

1. D. Roche, « La diffusion des Lumières. Un exemple : l'Académie de Châlons-sur-Marne », *Annales ESC*, 19, 1964, n^{os} 4-6, p. 887-922.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE NICOLAS SCHAPIRA

I. Organisation des activités de recherche

Actuellement ATER au Collège de France et rattaché à la chaire de l'Histoire de la France des Lumières, je suis associé à un certain nombre d'activités liées à la chaire. Je collabore à l'élaboration scientifique et à l'organisation matérielle des séminaires du professeur Daniel Roche au Collège de France. Chacune des séances rassemble en effet plusieurs participants autour d'un thème donné, et un certain nombre de réunions préparatoires à chacune de ces séances permettent de dégager des problématiques communes et d'organiser la complémentarité des interventions.

Je participe également aux enquêtes collectives initiées par Daniel Roche. La première d'entre elles est relative à la culture équestre entre le XV^e et le XIX^e siècle. Dans le cadre de cette enquête, je participe à l'élaboration d'une bibliographie sur la culture équestre, ainsi qu'à une recherche sur la place du cheval dans l'élevage à l'âge moderne appuyé sur un dépouillement exhaustif des thèses d'histoire rurale portant sur cette période. Une deuxième enquête vise à rouvrir le dossier de la question des pauvres à la fin de l'Ancien Régime à partir de la source exceptionnelle que constitue la documentation produite par le concours de l'Académie de Châlons-sur-Marne en 1777. La toute nouvelle académie de Châlons (fondée en 1775) inaugure en effet ses activités par un concours sur les moyens de détruire la mendicité en France. Outre les sources relatives à l'élaboration du concours, on dispose, ce qui est unique, des 118 mémoires qui constituent les contributions au concours. Ceux-ci ont donné lieu à la publication, en 1780, d'un ouvrage reprenant les principales conclusions et propositions des mémoires. Là encore, la documentation est riche, couvrant tout le processus de publication de ce livre. De telles sources sont ainsi susceptibles de permettre de mieux appréhender les modalités et les enjeux de la mobilisation des élites intellectuelles et administratives autour de la question de la pauvreté à la fin du XVIII^e siècle. Une mission de deux jours à Châlons-en-Champagne a permis de procéder à un premier repérage des sources sur le concours et d'en préparer (par une demande de microfilmage) la mise à disposition à l'équipe qui va désormais s'attacher à les exploiter. Un premier rapport sur l'état de ces sources et les pistes de travail qu'elles offrent a été présenté lors d'une séance du séminaire de Daniel Roche, le 3 avril 2001.

En tant que chercheur associé à l'Institut d'histoire moderne et contemporaine (IHMC), je participe aussi à l'enquête co-dirigée par le professeur Christophe Charle et par le professeur Daniel Roche sur l'histoire comparée des capitales culturelles en Europe. Mon travail porte plus précisément sur les sociabilités intellectuelles, qui constituent un angle d'approche privilégié pour étudier l'émergence de villes comme capitales dans l'Europe moderne à la croisée des pratiques et des représentations : elles permettent d'appréhender et de mesurer comment s'effectue la concentration et l'organisation des talents, la place que tiennent

dans cette organisation les pouvoirs politiques et de mieux comprendre comment savants et hommes de lettres, producteurs naturels, à travers leurs écrits, de représentations, inventent et diffusent des images nouvelles de la ville. De ce point de vue, l'invention de la capitale culturelle à l'époque moderne s'inscrit à la croisée de trois espaces : celui de la ville traditionnelle et de ses traditions culturelles, celui du pouvoir royal, et celui, transnational, de la république des lettres.

Je travaille également dans le cadre du Groupe Interdisciplinaire d'Histoire du Littéraire (GRIHL) fondé par le professeur Daniel Roche, par Alain Viala, professeur à Paris III et à Oxford et par Christian Jouhaud, directeur d'études au CNRS. Le GRIHL achève la préparation d'un livre collectif sur les processus de publication à l'époque moderne, qui est le fruit d'un travail collectif de recherches de plusieurs années, mené essentiellement dans le cadre du séminaire du GRIHL. Le groupe est maintenant engagé dans une enquête sur la construction du XVII^e siècle aux XIX^e et XX^e siècles. Le GRIHL a également pris en charge un stage de formation continuée à l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres de Créteil sur le thème « Publications et censures : Écrire et publier du XVII^e au XX^e siècle », et j'ai participé à l'animation de ce stage, qui a eu lieu les 28 février et 7 mars 2001.

II. Doctorat en cours

Ma thèse de doctorat porte sur la figure de Valentin Conrart (1603-1675), passé à la postérité comme le premier secrétaire de l'Académie française. Ce travail vise à mieux comprendre le statut et la fonction sociale et politique des hommes de lettres dans la société française du XVII^e siècle : le cas de Conrart, parce que la carrière de celui-ci est située plus visiblement que d'autres à la croisée du monde des auteurs et d'autres espaces sociaux, est un observatoire privilégié pour saisir les logiques sociales et politiques qui arment les trajectoires des écrivains du XVII^e siècle.

La première partie de la thèse, actuellement en cours de rédaction, porte sur la construction de l'autorité de Conrart dans le monde des Lettres. Cette autorité apparaît comme particulièrement problématique : il existe en effet un écart très grand entre cette autorité, qui se manifeste notamment par la réputation flatteuse dont il jouit aux yeux des auteurs de son temps, et sa très faible activité « créatrice » à notre sens du terme : Conrart n'a publié aucun livre, et sa production manuscrite est également très mince. Pour comprendre comment Conrart construit sa position vis-à-vis du petit monde des auteurs parisiens, il faut d'abord comprendre comment il est devenu un professionnel des lettres. Le premier chapitre, consacré aux débuts de la carrière de Conrart, vise à replacer le choix des lettres parmi l'ensemble des possibilités sociales et « professionnelles » qui s'offraient à celui-ci, sans présupposer qu'il cherchait nécessairement à devenir un écrivain. Il s'agit donc de saisir, au début du XVII^e siècle, le sens qu'est susceptible de revêtir ce que j'appelle un « investissement dans les lettres ». Cela

passé par la reconstitution de la carrière du père de Conrart, de son réseau social, auxquels on confronte les premiers choix de Valentin Conrart. L'étude révèle un milieu de commerçants parisiens prospères dont l'ascension sociale, à la génération de Conrart, passe par l'abandon des activités commerciales et l'intégration au monde des officiers, via l'office de secrétaire du roi qu'achète Conrart à 24 ans. L'investissement dans les lettres, qui se marque par un certain nombre de pratiques, et notamment la fréquentation d'écrivains, apparaît comme une pratique distinctive susceptible de permettre l'intégration de Conrart au milieu des officiers, et comme un outil dans la fabrication d'un réseau au sein des milieux mondains. Toutefois, Conrart veille à ne pas apparaître comme un auteur professionnel, état peu valorisé dans la société du XVII^e siècle : il se construit une réputation d'amateur des lettres. Il faut faire appel à une contextualisation politique pour comprendre comment, au début des années 1630, l'identité sociale de Conrart bascule définitivement du côté des lettres. Conrart, parce qu'il fréquente un certain nombre d'auteurs qui entrent à ce moment-là dans la clientèle de Richelieu, est happé dans la politique de suscitation du littéraire menée par le cardinal-ministre à des fins de propagande et de domestication du champ culturel, et qui s'exprime notamment par la création de l'Académie française, dont Conrart devient le secrétaire. Par là, l'étude permet de discriminer des contextes sociaux, culturels, politiques, certes en partie imbriqués, mais qui ont une plus ou moins grande importance selon les moments pour la compréhension de la « naissance de l'écrivain », selon la formule d'Alain Viala.

Le deuxième chapitre est consacré à la place spécifique occupée par Conrart tout au long de sa carrière à l'articulation du champ du pouvoir et du monde des lettres. Conrart fait de son office de secrétaire du roi un instrument de domination dans le champ des lettres. Il se spécialise en effet dans la délivrance des privilèges de librairie, dont l'obtention était indispensable pour pouvoir faire imprimer un ouvrage. Non seulement il devient un intermédiaire apprécié des auteurs et des libraires auprès de la grande chancellerie de France, qui est l'institution chargée de la délivrance des privilèges, mais il fait évoluer la conception des privilèges de libraire, qui prennent, à travers l'opération de publication que constitue l'impression des privilèges dans les livres, valeur d'un échange de légitimation entre d'une part le pouvoir royal, qui vante dans de telles lettres la valeur des auteurs auxquelles elles sont délivrées, et d'autre part les auteurs, qui instituent le monarque en juge suprême des productions scripturaires. La mise au jour de cet échange de légitimation passe par une analyse du fonctionnement de la chancellerie, susceptible de mettre en évidence le poids respectif des différents types de personnel dans l'invention de nouvelles pratiques administratives.

Le troisième chapitre continue à explorer les ressorts de l'autorité de Conrart dans le monde des lettres. L'autorité d'ordre institutionnel que lui confère son travail de délivrance des privilèges se double d'une autre, qu'il construit patiemment en se mettant au service des auteurs. Il apparaît à la fois comme un petit mécène, ce qui renvoie aux différences socio-économiques existant entre la plu-

part des auteurs professionnels et la bonne bourgeoisie parisienne à laquelle il appartient, comme un pourvoyeur en places, grâce aux réseaux qu'il peut mobiliser au sein de l'appareil du pouvoir, et surtout comme un intermédiaire de publication, capable à la fois de suivre le processus d'impression des textes pour les auteurs et de propager la réputation de ces derniers. Ces multiples services sont rétribués sous la forme d'éloges qui construisent sa propre réputation et expriment cette autorité aux multiples facettes. Ce chapitre permet ainsi de réfléchir à la question du lien entre institution et autorité, puisque celle de Conrart apparaît construite moins à partir d'une position institutionnelle qu'à l'articulation d'une construction personnelle et d'une demande sociale émanant des auteurs de son temps.

Dans la deuxième partie de ce travail, on essaiera de mieux comprendre, toujours à travers le cas de Conrart, la fonction sociale des écrivains dans un certain nombre d'espaces sociaux : celui des « salons parisiens », celui de la communauté protestante, et celui du réseau de financiers et de commerçants constitué par les plus proches parents de Conrart. Enfin, dans une troisième partie, seront interrogées les pratique d'écriture de Conrart, de la correspondance à ses mémoires relatives à la Fronde, pour achever d'appréhender les modalités de constitution de l'identité sociale de Conrart, et au-delà, d'une certain nombre d'hommes de lettres du premier XVII^e siècle.

III. Publications et communications orales

A. Articles et travaux

— « Sociabilité, amitié et espace littéraire au XVII^e siècle : les lettres de Jean-Louis Guez de Balzac à Valentin Conrart », *Hypothèses* 97. *Travaux de l'École Doctorale d'Histoire de l'Université de Paris I*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 141-148.

— « Les enjeux d'une correspondance instructive : les lettres de Valentin Conrart à Lorenzo Magalotti », Actes du colloque « De l'utilité de la littérature », *Littératures classiques*, n° 37, automne 1999, p. 155-168.

— « Valentin Conrart : un auteur sans œuvre ? » Actes du colloque *Une histoire de la fonction-auteur est-elle possible ?*, Saint-Étienne, Presses de l'Université de Saint-Étienne, 2001, p. 217-234.

— *Dictionnaire de Port-Royal au XVII^e siècle*, Jean Lesaulnier et Antony Mc Kenna dir., Oxford, The Voltaire Foundation, article « Valentin Conrart » (à paraître).

— « La publication des privilèges de librairie au XVII^e siècle », in GRIHL, *Publication. Pour une histoire de la publicité des écrits sous l'Ancien Régime* (en préparation).

— Antoine Furetière, *La Nouvelle allégorique, ou histoire des derniers troubles arrivés au royaume d'Éloquence*, Toulouse, Société de Littératures Classiques (en préparation).

B. Comptes rendus de lecture

— Compte-rendu du livre d'Anne Goldgar, *Impolite Learning. Conduct and Community in the Republic of Letters, 1680-1750*, New-Haven & London, Yale University Press, 1995, dans *Annales Histoire et sciences sociales*, sept.-oct. 2000.

— Compte-rendu du livre de Christine Métayer, *Au tombeau des secrets. Les écrivains publics du Paris populaire. Cimetière des Saints-Innocents, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 2000, à paraître dans *Annales Histoire et sciences sociales*.

— Compte-rendu du livre de Myriam Maître, *Les Précieuses. Contribution à l'histoire de la naissance des femmes de lettres en France au XVII^e siècle*, Paris, Champion, 2000, à paraître dans la *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*.

— Compte-rendu de *Textuel* n° 37 « Où en est la théorie littéraire ? » (Textes réunis par Julia Kristeva et Évelyne Grossman), à paraître dans la *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*.

— Compte-rendu du livre de F.F. Blok, *Isaac Vossius and his Circle...*, Groningen, Egbert Forsten, 2000, à paraître dans *Dix-Septième siècle*.

C. Communications orales

— « La publication du concours de Châlons 1777-1780 », Collège de France, séminaire de Daniel Roche « Cultures matérielles et intellectuelles », 2 avril 2001.

— « Les mémoires de Conrart : de la collection à l'écriture », séminaire du GRIHL (Groupe de Recherches Interdisciplinaires sur l'Histoire du Littéraire, Paris III / Centre de Recherches Historiques, resp. C. Jouhaud et A. Viala), 28 novembre 2000.

— « Valentin Conrart : un auteur sans œuvre ? » Colloque *Une histoire de la fonction-auteur est-elle possible ?*, ENS Fontenay-Saint-Cloud, 11-13 mai 2000.

— « La délivrance des privilèges de librairie au XVII^e siècle », ENSSIB, séminaire de Dominique Varry sur l'Histoire du livre, 18 février 2000.

— « La sociabilité mondaine et littéraire du XVII^e au XVIII^e siècles » (en collaboration avec Antoine Lilti), Collège de France, séminaire de Daniel Roche « Cultures matérielles et intellectuelles », 22 novembre 1999.

— « Homme dans "Homme de lettres" » (en collaboration avec Christian Jouhaud), EHESS, séminaire de Giovanna Cifoletti et Simona Cerutti « Femmes et hommes d'Ancien Régime : savoirs et définitions sociales », 1^{er} avril 1999.

— « Jean-Louis Guez de Balzac et l'Académie française : de l'art d'utiliser une institution littéraire », University of Oxford (Keble College), 14 mai 1998.

— « Privilège d'impression et publication », séminaire du GRIHL, 12 mai 1998.

— « Guez de Balzac, Chapelain, Conrart : la construction des solidarités dans le monde des écrivains au XVII^e siècle », séminaire du GRIHL, 3 février 1998.

— « Les enjeux d'une correspondance instructive : les lettres de Valentin Conrart à Lorenzo Magalotti », colloque « De l'utilité de la littérature » (dir. A. Viala), Paris, 10-11 octobre 1997.

— « Correspondance et histoire sociale du littéraire », journée d'étude du GRIHL dans le cadre de l'École d'été du Centre de Recherches historiques (EHESS / CNRS), Paris, 18 septembre 1997.

— « La correspondance italienne de Valentin Conrart », EHESS, séminaire de Jean Boutier et Brigitte Marin « Institutions culturelles et milieux intellectuels en Italie, XVII^e-XVIII^e siècles », Marseille, 27 mai 1997.

— « Sociabilité, amitié et espace littéraire au XVII^e siècle : les lettres de Jean-Louis Guez de Balzac à Valentin Conrart », séance « Questions posées à la "sociabilité" des intellectuels » de l'École doctorale de l'UFR d'Histoire de Paris I, 22 mars 1997.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE SABINE MELCHIOR-BONNET

Les problématiques liées au miroir, à la fois instrument et modèle de réflexion, sont innombrables. À l'occasion des expositions des musées de Haute-Normandie organisées sur le thème du Miroir pour l'année 2000, j'ai choisi de développer les rapports entre miroir et identité à la Renaissance. Pour la première fois, en effet, l'homme dispose d'une image de lui fidèle, nette et claire grâce aux nouveaux procédés de fabrication du verre en cylindre et aux ressources de l'étamage au mercure exploitées par les artisans de Murano. Les avancées de la technique reflètent, d'une certaine façon, le nouveau rapport des humanistes à la connaissance. Là où le miroir convexe du Moyen Âge concentrait l'espace en offrant une vision déformée, sphérique et prodigue en images merveilleuses, le petit miroir plan le découpe, le fragmente et le recopie en autant de tableaux fidèles. La réalité est devenue représentable et le miroir « cristallin » est l'outil de l'imitation et de la ressemblance.

Il n'est pas illégitime de penser que la qualité des miroirs, et bientôt leur agrandissement et leur multiplication, ont influencé le goût du portrait et de l'autoportrait, et que le moi occidental s'est développé en même temps que naît cette intimité neuve avec le reflet. On se tromperait cependant en associant trop vite la rencontre spéculaire à une démarche introspective ou auto-réflexive. Le miroir est d'abord l'instrument des civilités, étroitement lié à la société curiale et au regard de l'autre : le propre du courtisan qui contrôle sa posture et apprend à pacifier ses expressions est de pouvoir se représenter son idéal et d'y confronter son image — dans les inventaires après décès entre 1580 et 1650, la présence d'un miroir n'est pas toujours lié au niveau de ressources et il indique le plus souvent un métier de représentation, en contact avec la cour. Ensuite, le regard sur soi est un regard sous condition : les moralistes, tout comme les éducateurs et les experts en beauté, prennent la précaution, avant d'en recommander l'usage,

de se référer au miroir de Socrate qui invitait ses disciples à se regarder pour corriger leurs défauts. Enfin, les humanistes ont été sensibles au pouvoir d'auto-déchiffrement que le miroir favorise car, grâce à lui, chacun pourra devenir le « physionome de soy mesme » ou « congoistre à quoy son naturel est enclin » (Della Porta). La pratique du miroir ne fait, pendant longtemps, que retrouver les repères traditionnels de la « connaissance de soi » : ceux des récits édifiants des « Vies exemplaires », tels que les miroirs des princes, ou encore ceux des traités de physiognomonie : ce que l'on sait l'emporte sur ce que l'on est, l'essence invariable sur le trait accidentel.

La joie de se voir a suscité beaucoup de textes à la Renaissance, liés à l'éloge de la dignité de l'homme, auxquels la peinture a fait écho. Mais le sentiment rassurant de reconnaissance peut être aussitôt effacé par une expérience contraire, celle de la discontinuité et d'une altérité redoutable. Miroirs vides, flous ou brisés, manipulations de l'image et aberrations des anamorphoses font douter des sens et éloignent la ressemblance ; le scepticisme qui accompagne les jeux catoptriques n'épargne pas la quête de soi. Le miroir est alors disqualifié comme outil de connaissance, car il se contente de ressasser et il trompe par ses « fallacies » : « la ressemblance ne fait pas tant un comme la différence fait autre » (Montaigne, Essais, III, 13). Dans le même temps où s'élabore la notion de sujet à travers les différentes pratiques du miroir, surgit le sentiment de sa mutilation et de sa vanité.

Cette étude a donné lieu à deux chapitres de l'ouvrage *Miroirs, Jeux et reflets depuis l'Antiquité*, Somogy, 2000 (« Figures de miroirs dans la culture médiévale » et « Miroirs et identité à la Renaissance »), ainsi qu'à une communication à l'Université de Rouen et un colloque à l'Université de Rennes 2.